

VOLCAN

N°70

Février - Mars 2014

Abonnement annuel : 17 €
Tirage : 3700 exemplaires

Communes

Arlempdes
Barges
Costaros
Coucouron
Lafarre
Lanarce
Landos
Langogne
Le Bouchet St-Nicolas
Le Brignon
Lesperon
Pradelles
Rauret
St-Alban-en-Montagne
St-Arcons-de-Barges
St-Etienne-du-Vigan
St-Haon
St-Paul-de-Tartas
Vielprat

Photo Fanny Gimenez



Lanarce : Le vieux village, Ardèche
(Altitude : min. 1 094 m – max. 1 412 m)

Page 26 : Noëlla Breyse

Sommaire

Feuille volante : appel de cotisations	
Conte : l'histoire de Blaise	p. 3
Pradelles de 1951 à 1982	p. 4 et 5
Langogne : auberge de la Forestreyre	p. 6
Nos lecteurs nous écrivent	p. 7
Précisions : la maooche	p. 7
L'âne et le levraut	p. 8 et 9
Objet insolite	p. 10
Solutions Sudoku 69	p. 10
Lafarre : Léon Jolivet	p. 11
Médecine/Patois	p. 12 et 13
Météo	p. 14
Vielprat : «Villes et Villages Etoilés»	p. 15
Costaras : Dubonnet	p. 16 et 17
La petite porte de grange	p. 18 et 19
Pradelles : druides aux moines	p. 20 et 21
Mots-croisés	p. 21
Association	p. 22
Rauré : la Julia	p. 22
Landas : bouchon dans le couloir	p. 22
St-Paul-de-Tartas : familles et...	p. 23
Manifestations/Vie paroissiale	p. 24
Bloc-Notes	p. 25
Lanarce : Noëlla Breysse	p. 26
La licorne de M. Paulin	p. 27
Pradelles : Fondation du couvent	p. 28



Association L.A.V.E.
Chemin du Ruisseau 43420 Pradelles
Courriel : associationlave@yahoo.fr
SECRETARIAT et MISE EN PAGE :
Aurélien Vidal : 06 30 60 64 46
REDACTION :
L.A.V.E. (association loi de 1901)
DIRECTEUR de la publication :
Georges Sauret
georges.sauret@laposte.net
IMPRIMEUR : M. Court
43120 Monistrol/Loire
Tél : 04. 71. 66. 06. 65.
Dépôt légal à parution
N° CPPAP : 0317 G 87724
N° ISSN : 1761 - 5828

Edito

Georges Sauret et Gilbert Lefebvre, photo Fanny Gimenez

On nous avait prédit un hiver rigoureux. Est-il pire que les précédents ? Il est trop tôt pour le dire, mais quoi qu'il en soit, en solides montagnards que nous sommes, nous n'allons pas nous laisser impressionner. Quelqu'un me disait l'autre jour : «Nous mettrons deux paires de caleçons s'il le faut !». Ah ! les caleçons, «lous éscarçons», disaient-ils, qu'est-ce qu'on était au chaud là-dedans. Nous n'étions pourtant pas plus frileux en ce temps-là, nous avions de confort.

Aujourd'hui, l'activité humaine est tributaire des conditions météorologiques, autrefois les rigueurs climatiques provoquaient des famines. L'homme aura bien du mal à s'affranchir des caprices du ciel et nous ne sommes pas les plus mal lotis, tant

que les tornades et autres catastrophes nous épargnent. Mieux vaut notre neige et notre froid.

Nous ne pouvons pas dire cet édit sans revenir un instant sur l'actualité de ce mois de décembre : conflit en Afrique et plus au Sud, la disparition de l'un des plus grands de ce monde, Nelson Mandela. Nos dirigeants présents et passés ont été unanimes pour lui rendre hommage et évoquer leurs rencontres. Il est peut-être regrettable qu'ils ne l'aient pas imité. Admirer ne suffit pas, le fossé continue de se creuser, non plus sur des critères de couleur, mais de richesse cette fois... Il nous reste encore un long chemin à parcourir.

Bilan de fin d'année 2013

Les débuts d'année sont propices aux bilans, celui de notre association, grâce

à vous est toujours aussi encourageant. Le nombre de mécènes reste stable, celui des abonnés et bienfaiteurs a augmenté de 6,6% pour atteindre le chiffre de 598. Pour ce qui est des partenaires publics, dix-huit communes sur dix-neuf nous ont attribué des subventions, ce qui prouve bien leur attachement à nos valeurs.

De nouveaux membres nous ont rejoints, volontaires et efficaces.

L.A.V.E. : association «reconnue d'intérêt général»

Nos abonnés et bienfaiteurs 2013 bénéficient d'une remise d'impôt des deux tiers sur le paiement de leur impôt sur le revenu. En ce mois de février, nous venons de leur adresser le reçu fiscal.

Alors n'hésitez plus, rejoignez-nous !



Samedi 2 novembre 2013 : journée de battage à Goudet avec notre équipe vidéo

La responsabilité des articles n'engage que leurs auteurs

Portrait : Léon Jolivet

Largier

(commune de Lafarre)

Solide comme le roc, «Léon, de Largier» a exploité les terres de ses ancêtres pendant plus d'un demi-siècle, au bord de la vallée de cette jeune Loire, à deux pas de la «Tour de Mariac», sur la commune de Lafarre.

«Largier» était la propriété de la famille Jolivet, en ce 10 décembre 1926, lorsque Léon est venu au monde. Ce monde paysan où il fallait travailler dur. Pas de tracteur en 26, seule la traction animale avait cours dans notre Velay. Pas de faucheuse rotative qui fauche un hectare en une heure. C'était «*la dalhe*», entendez la faux et sous-entendez la sueur, comme nous dit Léon.

Léon, je le connais depuis très longtemps, personnage haut en couleur, rien ne lui a jamais fait peur, surtout pas le travail. Convivial et pacifique, il aime la compagnie de ses nombreux amis. Il nous raconte : «*nous avons passé le conseil de révision à la fin de la guerre, à Issoire, les autres sont rentrés le soir même. Nous sommes restés huit jours. Quand nous sommes rentrés, à pied depuis la gare, vers St-Paul-de-Tartas, il y avait de la neige plus haut que la taille. On a filé tout droit vers les lumières du village...*». Le chemin jusqu'à Lafarre était encore long.

Léon est tellement sociable, qu'un jour où un marcheur passait par chez lui, il l'invite à boire un verre, parlent un long moment et quelque temps après Léon trouve son récit dans un roman que le marcheur avait écrit «*il ne m'avait pas dit qu'il écrivait ça, le coquin*», me dit-il en riant.

Léon avait des bois et débardait avec des tracteurs forestiers. Ensuite il a fait les battages avec une machine de marque «Breloux». En 1957 il a acheté son tracteur agricole «Soméca Som 40» qu'il possède encore. Que de travail il a effectué avec cet engin, débardage, battage... pendant des décennies.

Dès le début des années 60, les moissonneuses-batteuses ont vite supplanté les batteuses qui se sont reconverties dans l'égrenage des lentilles, puis ont disparu en quelques années. Léon s'est consacré alors à l'exploitation de ses bois et de sa ferme. Il a fait aménager de nombreux chemins pour desservir ses forêts. Ces dessertes lui ont coûté fort cher : «*peut-être j'aurais dû investir dans l'immobilier et laisser tomber tout ça. Maintenant, ce serait le domaine des sangliers et des renards*» nous dit-il.

Personne aujourd'hui ne peut dire s'il a fait le bon choix, en tout cas il a entretenu et valorisé le bien qu'il a reçu de ses ancêtres et peut être fier du travail qu'il a accompli. Il a rangé tracteur et tronçonneuse pour prendre un peu de repos. Lui qui n'avait jamais été malade vient de traverser une période un peu difficile et a dû se résoudre à se faire soigner. Les choses sont finalement rentrées dans l'ordre et comme nous tous, il n'attend que le beau temps pour mettre le nez dehors.



Vielprat pourra concourir aux «Villes et Villages Étoilés»

Depuis toujours la vie terrestre était réglée par l'alternance du jour et de la nuit et nos aïeux avaient apprivoisé ces rythmes. Depuis une cinquantaine d'années, l'homme a bouleversé cet équilibre vital par une utilisation excessive des éclairages extérieurs artificiels. Nous avons la chance que notre territoire rural soit assez peu touché, mais à la vitesse exponentielle des aménagements lumineux, nous serons bientôt une exception ; ceci nous donne le loisir de pouvoir admirer des phénomènes (nuit étoilée, pluie d'étoiles filantes, comètes...), des animaux (chouettes, hérissons, chauves-souris) et tout ce qui engendra, peut-être, des légendes.

Sous l'impulsion de Jean-Hugo Rieutord de Vielprat, astronome autodidacte, décédé en septembre 2012, l'idée de préserver «la nuit» a fait son chemin, jusqu'à la signature, récente, d'une charte.

Tous les acteurs, Thérèse Bernier (maire de Vielprat) et son conseil municipal, Alain Mourlevat de l'association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), Gérard Rivet du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) et plu-

sieurs responsables de la Communauté de Communes du Pays de Cayres-Pradelles étaient présents.

M^{me} le Maire expliquait qu'il ne s'agissait pas uniquement de faciliter l'observation des étoiles, mais également de protéger la faune, la flore et de mettre en valeur le patrimoine bâti : «*c'est notre façon de nous en sortir ; de plus, cela nous permet de coller au Grenelle de l'environnement, de consolider notre inscription dans la zone Natura 2000 et de nous ouvrir davantage à l'économie touristique !*».

Dans la plupart de nos communes rurales l'éclairage public a souvent évolué au gré des situations, sans vrais critères d'attribution ; il est, pour certains bourgs, devenu obsolète, puisque datant d'une quarantaine d'années ; c'est l'occasion pour Vielprat de se mettre en conformité avec la législation, de

s'approprier ce nouveau concept, tout en réduisant les coûts de fonctionnement.

Vielprat est la première commune de la Haute Vallée de La Loire à s'inscrire dans cette démarche de lutte contre la pollution lumineuse ; elle est soutenue en cela par le Conseil Général, l'ANPCEN, le CPIE et le syndicat d'électrification. Les travaux sont projetés pour 2014.



Alain Mourlevat (ANPCEN) et Thérèse Bernier (maire de Vielprat) lors de la signature de la charte



De gauche à droite : Alain Mourlevat, Thérèse Bernier, Gérard Rivet, Giv Hilaire, Serge Boyer (maire de Sèneujols), Sylvain Bolognesi, Christian Ratel, Jean-Pierre Barriol et au rang de devant Michelle Petit, Annie Barriol, Pierrette Mialon

La licorne de M. Paulin

Au cours d'un reportage avec Yves Paulin, ce dernier nous fait part de sa passion pour les voitures.

Cette passion l'a un jour amené à acquérir un modèle rare, dans des conditions un peu inhabituelles. C'était il y a bien longtemps, dans un petit village du Devès. Yves est en grande conversation avec ses clients, quand l'un d'eux lui propose de lui vendre une voiture dont il ne se sert pas.

- C'est une «Licorne» qui a très peu de kilomètres.

- Je viendrai la voir cet après-midi...

- Non ! Non ! Je ne peux pas te la montrer, il faut me dire combien tu en donnes !

Yves se pose des questions, pourquoi ne veut-il pas la faire voir, y a-t-il un piège ? C'est pourtant un homme honnête !

- Mais je ne peux pas te dire un prix sans la voir !

- Non, je ne peux pas te la montrer avant que tu me dises un prix !

Notre ami se résout donc à lui faire une offre prudente et à la fois raisonnable.

Le client réfléchit un instant et :

- On fera l'affaire, viens la voir.

Arrivé sur les lieux, le vendeur se munit d'un pied-de-biche. La raison est simple : le véhicule est dans un garage qui n'a pas d'ouverture, il faut donc arracher un coin de bardage pour y accéder. Là, Yves, un peu anxieux, se demande bien ce qu'il va découvrir, s'est-il fait avoir ? Ou bien a-t-il fait une bonne affaire ?

Peu à peu, le bardage laisse apercevoir «la belle». Pas d'erreur, il s'agit bien d'une Licorne et son compteur affiche 12 000 km. Elle est poussiéreuse mais en bon état. C'est ainsi qu'Yves a acheté une voiture sans la voir, son épouse lui a pardonné cet écart de conduite et il nous dit : «Je ne m'en suis pas

beaucoup servi, elle a aujourd'hui 36 000 km !».

L'histoire peut paraître extravagante, mais si l'on y regarde de plus près, tout devient très logique : ce monsieur a une voiture qu'il n'utilise pas, au coin de son pré. Afin de la protéger des dégradations, des intempéries ou des animaux, il plante quatre piquets autour, fait un toit et construit un bardage rapide avec des «escoudins*», sans faire de porte, car il n'en a pas besoin.

Seulement, pour vendre le véhicule, il vaut mieux un client intéressé, car s'il faut arracher le bardage pour la faire visiter à chaque curieux, cela va vite devenir lassant.



Yves Paulin et sa «Licorne» de 1948

Escoudin (dosse) : Lors du sciage de planches, la 1^{ère} est le résultat du délignage et n'est sciée que d'un côté, l'autre côté est l'arrondi de l'arbre. On utilisait ces escoudins pour les clôtures de jardin.

Fondation du couvent de Pradelles

En 1608, le frère Boire, «dominicain plein de zèle et d'intelligence», se vit confier l'aumônerie d'un petit hôpital et le service d'un sanctuaire à la Vierge Marie dans la ville de Pradelles, non loin du Puy.

D'autres religieux vinrent se join-

dre à lui, tel le père Jean Vissac (13 juin 1613). En 1623, on décida de reconstruire l'église et cette maison, d'abord simple vicairie dépendance de Saint-Laurent, devient couvent en 1651. L'histoire du sanctuaire de Pradelles sera écrite par le Père Pierre Gayman, profès du Couvent de

Toulouse (1640) venu s'établir à Pradelles, où il résidera jusqu'à sa mort (1686).

Le couvent de Pradelles abritera, un moment, plusieurs religieux avant leur départ pour la mission des Antilles :

- François Porcheul qui sera curé de Pointe-Noire et de Capesterre en Guadeloupe,

puis de Basse-Terre en Martinique (1724-1731).

- Antoine Taffier, missionnaire en Guadeloupe et à Saint-Dominique (1730-1731).

- Jean Hyacinthe Bazollette qui sera au Marigot et à Macoumba (Martinique) en 1688, puis à Pointe-Noire (Guadeloupe) (1689-1690).

Le Père Geyman décrit dans son livre sur «L'Histoire Miraculeuse de Notre-Dame de Pradelles» paru en 1672, une curieuse coutume qui consistait à introduire dans la Chapelle en guise d'offrande des animaux domestiques vivants (vaches ou brebis), avec des chandelles allumées aux cornes, *«lesquels ne faisaient jamais le moindre immonde dans la Maison de la Mère de Dieu. On en vit même plier le genou, au passage du Saint-Sacrement, à la honte de beaucoup de chrétiens»*.

De nombreux miracles sont relatés à la fin de ce petit livre écrit dans un style savoureux et qui exprime bien la foi vive et naïve de nos pères.



L'association L.A.V.E.

(entre Loire et Allier pour Vivre Ensemble)

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique

conçoit et diffuse le journal **VOLCAN**, dans un espace géographique regroupant 24 communes réparties sur le Sud Haute-Loire, le Nord Ardèche et Lozère.

Elle met en scène notre ruralité, recueille la mémoire de nos anciens, les témoignages du présent et les initiatives d'aujourd'hui avec, comme toujours premier souci, la mise en valeur de ses richesses et l'objectif de les faire découvrir et prospérer.

Secteur de diffusion

Arlempdes
Barges
Costaras
Coucouron
Lafarre
Lanarce
Landos
Langogne
Le Bouchet St-Nicolas
Le Brignon
Lesperon
Pradelles
Rauvet
St-Alban-en-Montagne
St-Arcons-de-Barges
St-Etienne-du-Vigan
St-Haon
St-Paul-de-Tartas
Vielprat

Les atouts

"Volcan" est un journal gratuit.
Sur son secteur de diffusion, il est distribué à l'ensemble des foyers touchant ainsi plus de 10 000 personnes.
Il compte également plus de 600 abonnés sur toute la France et au delà.
Il est très apprécié, attendu et collectionné. Il est lu comme un magazine et «sa durée de vie» est bien supérieure à un journal classique.

Des Chiffres

10^{ème} année d'existence.
Bimestriel gratuit de 28 pages (32 en été) dont 16 en couleur. Diffusion moyenne par parution 3800 exemplaires (3700 sur les numéros d'hiver, 4000 sur ceux d'été), soit 23 200 exemplaires/an.

Les autres actions

- Conservation du patrimoine photographique et cinématographique.
- Création de cartes postales originales en noir et blanc.
- En août 2012, poursuite de la manifestation événementielle «Mémoire en fête»
- En 2013, recueil vidéo de portraits et de scènes d'antan

Les Partenaires

3 formes, 2 fiscalités

1 - **Les sponsors** : nos sponsors utilisent "Volcan" comme support de publicité, ils choisissent leur format et la durée de parution. La publicité est en noir et blanc ou en couleur. La facturation est déductible fiscalement de l'entreprise.

2 - **Le publiédactionnel** : nos partenaires utilisent cette formule afin de mieux expliciter leur particularisme ou détailler le programme de leur manifestation. La facturation est déductible fiscalement de l'entreprise.

3 - **Les mécènes** : sont des partenaires qui utilisent "Volcan" comme support de communication par leur logo. Le format est celui d'une carte de visite, en couleur et la parution est à l'année. La facturation entre dans le cadre fiscal du "mécénat culturel" et, de fait, bénéficie d'une remise d'impôt des 2/3. (Loi du 1er août 2003)

Contact

Association LAVE, Chemin du Ruisseau 43420 Pradelles ou par courriel : associationlave@yahoo.fr
Permanence : 06 30 60 64 46 ou au.vidal@gmail.com

Pour les particuliers...

Vous pouvez soutenir l'association L.A.V.E en devenant membre bienfaiteur pour la somme de 10€ (*minimum*).

Il vous est possible de vous abonner au journal Volcan (*6 numéros/an*) pour la somme de 17€.

Vous avez également la possibilité d'acquérir la collection complète de «Volcan» (*65 numéros*) au prix de 65€ (*port inclus*).

Pour toutes ces opérations, vous pouvez :

- soit imprimer et nous retourner le bon de commande ci-dessous, soit le faire par retour de courriel à notre adresse mail (associationlave@yahoo.fr)

Merci d'établir vos règlements par chèque à l'ordre de «L.A.V.E.»

Pour les annonceurs...

Le journal «Volcan» est également un support de communication très performant sur une zone de chalandise très convoitée

Nos partenaires sont fidèles à «Volcan».

Nous proposons aux entreprises qui souhaitent utiliser notre journal 3 solutions entrant dans 2 cadres fiscaux différents :

- sponsoring
- mécénat culturel (*Loi du 1er août 2003*)
- publiprédactionnel

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Aurélie au 06 30 60 64 46 ou par courriel au.vidal@gmail.com.

Une plaquette de présentation de l'association L.A.V.E au format pdf est téléchargeable.

Vous avez aussi la possibilité de vous abonner à notre journal et d'acquérir la collection complète de Volcan dans les mêmes conditions et modalités que les particuliers.

Nous contacter :

Association L.A.V.E
chemin du ruisseau
43240 Pradelles
associationlave@yahoo.fr
secrétariat : 06 30 60 64 46
au.vidal@gmail.com

Bon de Commande

Nom :

prénom :

Adresse :

Téléphone (facultatif) :

Courriel (conseillé) :

Je souhaite souscrire : (1)

- une carte de membre bienfaiteur en versant ci-joint la somme de 10 € minimum
- un abonnement en versant ci-joint la somme de 17 €
- un soutien complémentaire à votre convenance
- acheter un jeu de cartes postales en joignant un chèque de 15 €
- acheter la collection des 71 N° de Volcan au prix de 75 € (*frais de port inclus*)

Nos prix sont net de taxes

(1) cocher la case correspondante à votre choix